



PROGRAMME
EUROPE,
UNION EUROPÉENNE,
OTAN

LES POLITIQUES INDUSTRIELLES DE DÉFENSE ET D'ACQUISITION DE L'UE ET DE L'OTAN : COMPLÉMENTARITÉ OU CONCURRENCE ?

Federico Santopinto / Directeur de recherche à l'IRIS, responsable
du Programme Europe, UE, OTAN sur les questions UE/OTAN

Septembre 2026



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Federico Santopinto / Directeur de recherche à l'IRIS, responsable du Programme Europe, UE, OTAN sur les questions UE/OTAN

Federico Santopinto est directeur de recherche à l'IRIS, responsable du Programme Europe, UE, OTAN sur les questions UE/OTAN.

Il est spécialisé dans l'intégration européenne en matière de défense et de politique étrangère, ainsi que dans les relations transatlantiques et dans l'OTAN. Federico Santopinto a également travaillé sur la coopération militaire et sécuritaire entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique. À ce titre, il suit également les politiques de coopération au développement de l'UE utilisées comme outil de prévention et de gestion des conflits.



PROGRAMME
**EUROPE,
UNION EUROPÉENNE,
OTAN**

Le programme Europe, UE, OTAN vise à analyser d'une part les mutations du continent européen sur le plan politique, économique et stratégique et, d'autre part, à décrypter les rôles respectifs de l'Union européenne et de l'OTAN dans les affaires géopolitiques mondiales.

Il s'appuie sur des études et notes de consultance, des capsules vidéos et audios, des séminaires restreints, des conférences grand public et des formations continues et initiales.

Il est co-dirigé par Federico Santopinto, directeur de recherche à l'IRIS, et Louise Souverbie, chercheuse à l'IRIS.

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

RÉSUMÉ

En une décennie, l'Union européenne (UE) a considérablement renforcé ses compétences en matière d'industrie de défense. Plus récemment encore, elle s'est dotée de nouveaux instruments, tout aussi importants, dans le domaine des acquisitions militaires. L'UE semble ainsi appelée à devenir un acteur à part entière dans deux secteurs stratégiques majeurs : la politique industrielle de défense et l'armement.

La présente note analyse la manière dont ces nouvelles compétences s'articulent — ou se heurtent — à celles de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à l'heure où l'Alliance atlantique traverse une période de transformations profondes, impulsées par l'administration Trump. Trois axes structurent cette réflexion. Il s'agira d'abord de comprendre ce que les États-Unis réservent réellement à l'OTAN et aux Européens : un désengagement total, une délégation contrôlée ou une nouvelle forme de tutelle stratégique ?

La note examinera ensuite les effets de cette recomposition sur la relation UE-OTAN dans les domaines militaro-industriels et des acquisitions, en interrogeant notamment la capacité de l'Union à promouvoir l'autonomie stratégique de ses États membres.

Enfin, l'article abordera les enjeux de planification et de gouvernance à l'échelle européenne. Il cherchera notamment à répondre à la question suivante : **quel rôle l'OTAN doit-elle jouer dans la définition des priorités destinées à orienter les politiques industrielles et d'armement de l'UE ?**

INTRODUCTION

Tout au long de son histoire, l'Alliance atlantique a parfois été perçue comme un instrument de domination américaine sur le « vieux continent ». Il est vrai que l'OTAN a permis aux États-Unis d'ancrer durablement leur présence militaire en Europe. Elle leur a en outre permis d'exercer une influence déterminante sur les choix stratégiques des Européens et elle a promu une standardisation des équipements et des doctrines susceptibles de favoriser leur industrie de défense. Mais réduire pour autant l'Alliance à un simple outil de domination serait une erreur d'analyse. Ce serait méconnaître la nature profonde de la relation transatlantique.

Pendant des décennies, les États-Unis ont su distinguer l'exercice du leadership de la notion de domination, du moins dans leurs rapports avec l'Europe. Cette nuance, que d'autres en Europe ont historiquement eu davantage de difficulté à intégrer (comme la Russie, mais également la France ou l'Allemagne dans le passé), est essentielle pour comprendre le rôle de l'OTAN. L'Alliance a bien été l'un des principaux instruments du leadership américain en Europe. Elle n'a toutefois jamais été un pur mécanisme de sujétion ... du moins jusqu'à présent.

La raison à cela est simple : les Européens ont eux-mêmes voulu plus que quiconque maintenir les États-Unis sur leur continent afin de garantir leur sécurité. Après la guerre froide, ils ont même fini par désirer cette présence plus ardemment encore que Washington. Un concept a ainsi été forgé pour illustrer cette dynamique : celui de « empire by invitation », ou « empire sur invitation »¹. Les États-Unis consolidaient leur influence sur les appareils militaires européens et, en échange, les Européens bénéficiaient de la protection de la première puissance militaire mondiale, tout en conservant leur liberté et leur autonomie politique.

Aujourd'hui, les transformations imprimées par l'administration Trump à la relation transatlantique pourraient remettre en cause cet équilibre. L'OTAN semble appelée à changer de nature. Pourrait-elle devenir un instrument de contrôle américain sans que les États-Unis continuent, en contrepartie, à garantir la sécurité de l'Europe ? Qu'en est-il de la crédibilité de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, qui est le cœur battant de l'Alliance ? Washington est-elle encore capable de distinguer la notion de leadership de celle de domination ?

Répondre à ces questions est devenu indispensable à l'heure où l'Union européenne s'efforce de mettre en place une nouvelle politique industrielle de défense pour promouvoir son autonomie stratégique. Cela l'est d'autant plus que, parmi les instruments créés par l'Union

¹ Geir Lundestad, « Empire by Invitation? The United States and Western Europe, 1945-1952 », *Journal of Peace Research*, Vol. 23, No. 3 (septembre 1986) : 263-277.

pour soutenir l'effort de défense, les dispositifs destinés à encourager les acquisitions conjointes figurent parmi les plus importants et les mieux dotés financièrement².

Or, ces instruments sont inévitablement appelés à interagir avec ceux de l'OTAN. L'Alliance, en effet, dispose-t-elle aussi d'outils destinés à faciliter les acquisitions militaires, notamment par l'intermédiaire de la *NATO Support and Procurement Agency* (NSPA) et de la *NATO Communications and Information Agency* (NCIA), ainsi qu'à travers plusieurs autres initiatives apparues récemment, y compris lors du sommet d'Ankara de juillet 2026 (voir l'Annexe I). Mais ce qui nous intéresse le plus ici est sans doute le rôle joué dans ce cadre par le *NATO Defence Planning Process* (NDPP). Le NDPP définit, pour chaque Allié, les capacités militaires qu'il doit mettre à disposition de l'Alliance afin de permettre à celle-ci de remplir son mandat. Ce faisant, le NDPP contribue directement à orienter les choix d'acquisition des États membres, y compris ceux qui seront élaborés dans le cadre de l'Union. Dès lors, plusieurs questions se posent :

- Comment l'UE et l'OTAN sont-elles appelées à coopérer à l'avenir en matière de politiques industrielles et d'acquisitions ? Quelles formes de complémentarité, et le cas échéant de rivalité, pourront se dessiner ?
- Surtout, comment l'exigence d'assurer la coopération et la complémentarité entre ces deux organisations peut-elle se concilier avec le besoin de renforcer l'autonomie stratégique européenne, devenue si pressante au cours des dernières années ?
- Et plus encore : quel rôle doit jouer l'OTAN dans la définition des priorités que les politiques industrielles et de l'armement de l'UE doivent suivre ?

À ce stade, la répartition des rôles entre l'UE et l'OTAN en matière de politique industrielle et d'acquisitions demeure encore à définir. Marc Rutte, Secrétaire général de l'Alliance, a pourtant les idées claires à ce sujet. Il les a exposées lors d'une audition au Parlement européen à la fin du mois de janvier 2026 : l'UE devrait prendre en charge le soutien financier à l'industrie, alors que l'OTAN devrait définir les besoins, les normes et les priorités³. En d'autres termes, pour lui l'Alliance doit décider et l'Union doit financer.

Marc Rutte demande en outre que les programmes de soutien à l'industrie et aux acquisitions conjointes de l'UE soient ouverts aux entités des pays membres de l'Alliance. Le Secrétaire général de l'OTAN a même forgé un nouveau concept à ce propos : celui de « préférence

² Le programme Action de sécurité pour l'Europe (SAFE) de l'UE prévoit à lui seul 150 milliards d'euros de prêts à ce propos.

³ Mark Rutte, « Remarks by NATO Secretary General Mark Rutte at the Meeting of the European Parliament's Committee on Foreign Affairs (AFET) and Committee on Security and Defence (SEDE) in Brussels » (speech, Brussels, January 26, 2026), NATO.

otanienne », ou « Made in NATO » qui s’opposerait au concept de « préférence européenne » âprement débattu au sein de l’UE, ou « Made in Europe »⁴.

Les conclusions du sommet de l’Alliance qui s’est tenu les 7 et 8 juillet 2026 à Ankara semblent aller dans la direction évoquée par Rutte. À cette occasion, en effet, les Chefs d’état et de gouvernement se sont engagés à « éliminer les obstacles qui freinent les échanges commerciaux entre Alliés et de recourir aux partenariats de l’OTAN pour maximiser la coopération industrielle et l’épaisseur du tissu industriel de défense »⁵. Une question demeure néanmoins en suspens : *quid* de l’autonomie stratégique européenne, qui se décline inévitablement par rapport au plus important des membres de l’OTAN, les États-Unis ?

ANATOMIE DE LA VISION TRUMPIENNE DE L’OTAN ... ET DE L’UE

Pour répondre aux questions posées, il faut avant tout comprendre dans quelle mesure l’OTAN pourrait changer de nature et quelles en seraient les conséquences pour les Européens. Cela suppose, en premier lieu, de cerner les intentions des États-Unis. Que veulent-ils exactement faire de l’Alliance atlantique ? Et quelle place l’Union européenne occupe-t-elle, à leurs yeux, dans ce nouveau cadre ?

Malgré la politique internationale erratique de Donald Trump, les documents stratégiques que son administration a adopté entre 2025 et 2026 envoient des messages on ne peut plus clairs et directs au « vieux continent ». Ces messages, plus précisément, sont deux. Premièrement, les Européens doivent « européeniser l’OTAN » (... on l’aura compris)⁶. Deuxièmement, ils doivent mettre de côté l’UE⁷. Ces deux injonctions sont étroitement liées entre elles. Ce serait une erreur de les analyser séparément.

En évoquant la notion d’ « européenisation de l’OTAN », la Maison-Blanche souhaite certes que les Européens réapprennent à assurer davantage leur propre défense, mais elle entend que cette évolution s’opère dans le cadre de l’Alliance. Or, si les Européens sont ainsi appelés à investir davantage dans l’OTAN, c’est précisément parce que les États-Unis n’ont aucune intention de l’abandonner, malgré leur volonté de prendre davantage de distance à son égard.

⁴ Laura Kayali, Victor Jack et Chris Lunday, « *Rutte’s ‘Made in NATO’ weapons push collides with EU’s ‘Buy European’ drive* », *Politico*, 7 juillet 2026

⁵ OTAN, « Déclaration du Sommet d’Ankara », point 2, 8 juillet 2026, <https://www.nato.int/fr/about-us/official-texts-and-resources/official-texts/2026/07/08/the-ankara-summit-declaration>

⁶ Ce terme est utilisé et décliné dans la *National Defense Strategy of the United States of America* adoptée en janvier 2026.

⁷ Voir à ce propos la *National Security Strategy of the United States of America* adoptée en novembre 2025: dans ce document, les États-Unis citent l’Union seulement pour la dénigrer et la délégitimer, alors que la *National Defense Strategy* de janvier 2026 l’ignore systématiquement.

Stratégiquement, en effet, l'OTAN demeure trop importante pour Washington. Bien au-delà d'un simple mécanisme de solidarité militaire, elle constitue un instrument de projection de la puissance américaine dans le monde, en particulier au Moyen-Orient. Elle structure aussi les coopérations militaires autour d'une hiérarchie précise, dont les États-Unis occupent le sommet et dont leur industrie de défense tire un bénéfice considérable. Pour les États-Unis, il n'est donc pas question de plier bagage ni de renoncer aux avantages que l'OTAN leur procure. Bien au contraire : ils entendent continuer à la superviser selon un principe qui peut se résumer dans l'expression « leading from behind ».

Il est intéressant ici de revenir sur la terminologie officielle de l'administration Trump à ce propos. La *National Defence Strategy* publiée en janvier 2026 affirme que les Européens « prendront l'initiative face à des menaces moins graves pour nous mais plus lourdes pour eux, avec un soutien crucial mais plus limité de la part des États-Unis. »⁸. La terminologie utilisée (le soutien sera limité mais il doit demeurer crucial) apparaît neuf fois dans le document. Il laisse supposer que Washington compte continuer à fournir à l'Alliance certaines capacités militaires et de commandement critiques, essentielles pour son fonctionnement. En d'autres termes : **Washington veut passer du rôle d'acteur à celui de facilitateur, tout en préservant sa position hégémonique**. Une position hégémonique qui pourrait s'apparenter plus à une forme de domination qu'à celle de leadership.

Dans ce schéma, l'UE n'a évidemment pas sa place. Dans la *National Security Strategy* adoptée en novembre 2025, l'administration Trump dénigre et délégitime publiquement l'Union⁹. On peut en déduire dès lors que Washington ne souhaite pas que le réarmement du « vieux continent » s'opère dans le cadre du processus d'intégration européenne, qui vise l'autonomie stratégique. L'Union est sommée de se mettre en retrait, voire de disparaître de l'équation. Depuis quelques années, en effet, elle a eu l'impertinence d'esquisser une politique industrielle à visée stratégique, interventionniste et protectionniste, susceptible de concurrencer les entreprises américaines dans les secteurs militaire et dual. En attaquant frontalement l'Union tout en appelant, dans le même temps, à européeniser l'OTAN, Washington cherche à enrayer cette dynamique, et ce, même si ses engagements sécuritaires en faveur de l'Europe s'affaiblissent.

Les États-Unis ne peuvent toutefois ignorer la montée en puissance des politiques industrielles de défense conduites au niveau de l'Union européenne. Ils les suivent au contraire avec la plus

⁸ « Will take the lead against threats that are less severe for us but more so for them, with critical but more limited support from the United States. »; US Department of War, *National Defense Strategy of the United States of America* (Washington : janvier 2026) : 4.

⁹ US White House, *National Security Strategy of the United States of America* (Washington : novembre 2025).

grande attention. Faute de pouvoir en empêcher le développement, les responsables américains cherchent à les infléchir par un lobbying particulièrement actif, auquel les prises de position de Mark Rutte ne sont pas étrangères.

En somme, comme évoqué dans l'introduction de cette note les États-Unis et l'OTAN souhaitent que les politiques industrielles de défense de l'UE reposent sur trois principes :

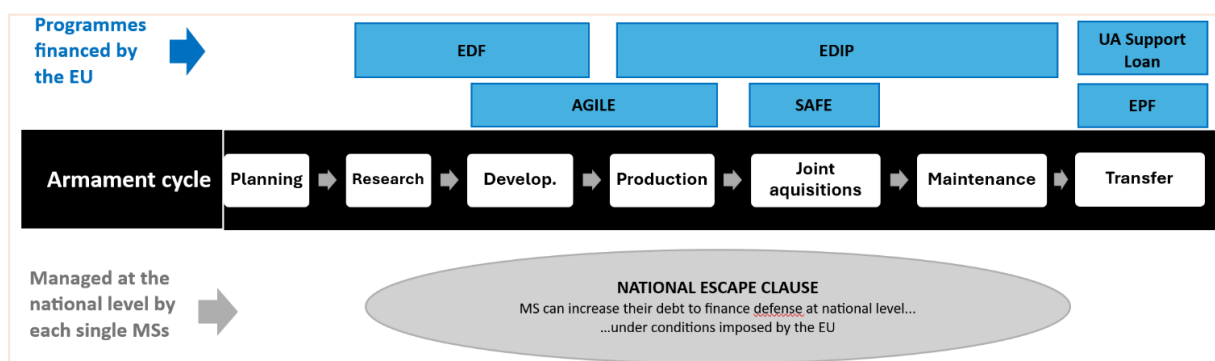
- Qu'elles soient ouvertes aux entreprises des pays de l'OTAN non membres de l'UE¹⁰,
- Qu'elles suivent les priorités définies par l'OTAN¹¹ et
- Qu'elles évitent les duplications considérées comme inutiles¹².

Or, ces trois éléments touchent précisément aux fondements mêmes de toute ambition d'indépendance stratégique que l'UE est censée poursuivre.

LES COMPÉTENCES DE L'UE ET LA PIÈCE MANQUANTE AU PUZZLE

Pour poursuivre son objectif d'autonomie stratégique, l'Union européenne a mis en place au cours des dernières années des instruments en mesure d'intervenir dans toutes les phases du cycle de l'armement : de la recherche aux niveaux les plus bas de maturité technologique aux acquisitions conjointes, en passant par le développement, la production, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement ou à la maintenance.

Les programmes de financement de l'UE pour soutenir le cycle de l'armement



¹⁰ OTAN, « Communiqué du Sommet de Vilnius » 11 juillet 2023, <https://www.nato.int/fr/about-us/official-texts-and-resources/official-texts/2026/07/08/the-ankara-summit-declaration>

¹¹ Voir par exemple : OTAN, « Il est essentiel d'intensifier la coopération OTAN-UE, estime la secrétaire générale déléguée », déclaration du 22 janvier 2025

¹² Encore tout récemment, lors d'une consultation ouverte au public en ligne sur les marchés publics de défense lancée par la Commission européenne en 2026, le U.S. Department of State et le U.S. Department of War ont posté une contribution commune critiquant les politiques européennes jugées « protectionniste et excluant ». Selon les autorités américaines, celles-ci seraient « la mauvaise marche à suivre », et affaibliraient l'interopérabilité et la préparation de l'OTAN. Lire à ce propos : U.S. Departments of State and War, « Contribution to the EU Initiative 'Defence - Simplifying EU Rules for Defence and Sensitive Security Procurement » déclaration du 13 février 2026.

Mais c'est surtout dans le secteur des acquisitions que la montée en puissance de l'UE a été particulièrement frappante. Il y a encore quelques années, les Européens estimaient que les traités leur interdisaient d'utiliser le budget ordinaire de l'Union pour cofinancer des achats d'armes de la part de ses États membres. La guerre en Ukraine leur a visiblement fait changer d'avis. Depuis 2023, l'Union a mis en place des incitations qui interviennent tant sur le plan financier (Programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), SAFE) que sur le plan administratif (EDIP) pour pousser ses membres à acquérir ensemble des systèmes militaires. L'Union s'apprête en outre à modifier la directive 2000/81/CE sur la passation des marchés publics de défense, avec pour objectif, entre autres choses, d'insérer des incitatifs procéduraux destinés à faciliter l'acquisition de matériels de l'UE.

Une pièce fondamentale manque toutefois encore au puzzle de l'armement que l'Union européenne a patiemment assemblé au cours des dernières années. L'autonomie stratégique, en effet, ne se décrète pas du jour au lendemain : elle se planifie dans la durée. Or, l'Union ne dispose toujours pas d'un outil réellement efficace lui permettant d'articuler de manière cohérente, à partir d'une vision d'ensemble partagée, les nombreux instruments militaro-industriels qu'elle a mis en place pour soutenir les différentes étapes du cycle de l'armement.

En réalité, certains outils de coordination existent déjà au niveau de l'UE (*Coordinated Annual Review on Defence* (CARD)¹³, *Capability Development Plan* (CDP)¹⁴). Ils ont toutefois été confiés à l'Agence européenne de défense (AED) et visent avant tout à coordonner l'action des États membres, plutôt qu'à orienter directement les instruments de financement de la Commission, même si celle-ci est appelée à s'en inspirer. Surtout, contrairement aux objectifs capacitaires définis dans le cadre du NDPP de l'OTAN, ces outils n'assignent pas de tâches précises aux États membres. Ils servent principalement à dresser un état des lieux des capacités européennes et à identifier leurs principales lacunes.

L'absence de cohérence dans les politiques militaro-industrielles et d'acquisition de l'UE demeure dès lors particulièrement frappante. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, chaque programme de financement européen repose sur des procédures et des logiques qui lui sont propres, comme si les différentes pièces du puzzle étaient conçues sans véritable dessin stratégique commun permettant de les assembler de manière cohérente.

¹³ Examen annuel coordonné en matière de défense

¹⁴ Plan de développement capacitaire

Comment sont identifiés les projets devant être financés par l'UE

- **Des appels à proposition** - La plupart des projets financés par le **Fonds européen de la défense (EDF)**, par le **programme pour l'innovation agile et rapide dans le domaine de la défense (AGILE)** et par **EDIP** (y compris les acquisitions conjointes) sont identifiés, à quelques exceptions près, à travers des appels à proposition distincts et propres à chaque programme.
- **Une décision politique** - Le programme EDIP, toutefois, prévoit également de cofinancer le développement, la production et/ou l'acquisition de projets particulièrement importants, appelés les ***European Defence Programmes of Common Interest (EDPCI)***¹⁵. Les EDPCI sont identifiés par l'Union au niveau politique en non *via* des appels à propositions. Le Conseil doit adopter des actes d'exécution identifiant ces projets, en fixant leurs objectifs, les États participants et leur taille financière estimée, le tout sur la base préalable d'une proposition de la Commission, selon la méthode classique du système communautaire¹⁶. Le Programme de travail d'EDIP prévoit 340 millions d'euros pour cela¹⁷.
- **Des négociations UE-États membres** - L'identification des projets soutenus à travers les prêts du **programme SAFE** est, quant à elle, basée sur une procédure encore différente : elle se base sur des négociations bilatérales ou mini-latérales entre la Commission européenne et les États membres voulant bénéficier d'un prêt de l'UE. Fait marquant : ces négociations se font dans la discrétion, sans que les États membres connaissent le contenu des accords que les autres pays de l'UE ont stipulé avec la Commission. L'***Escape Clause*** par contre est accordée par le Conseil, sur recommandation de la Commission et à la demande de l'État concerné. Comme dans le cas de SAFE, la conditionnalité politique imposée par l'UE aux États membres souhaitant activer cette clause s'est révélée très limitée. De fait, l'***Escape Clause*** permet aux États membres qui l'activent d'accroître leurs budgets militaires sans véritable coordination européenne ni inscription dans une vision stratégique commune à l'échelle de l'Union. Chaque pays de l'UE peut financer plus ou moins ce qu'il souhaite.

¹⁵ Projets de défense européens d'intérêt commun. Les EDPCI concernent une poignée de capacités stratégiques considérées comme particulièrement importantes et coûteuses, et jugées indispensables pour l'ensemble de l'Union.

¹⁶ Art. 35 du Règlement (UE) 2025/2643 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2025 établissant le programme EDIP.

¹⁷ European Parliament and of the Council of 16 December EDIP Regulation, « Work programme for 2026-2027 for Regulation (EU) 2025/2643 », Annexe de la Décision d'exécution de la Commission C(2026) 2174 final, Brussels, 30 mars 2026

- **Des décisions aux cas par cas sur la base des besoins** - La **Facilité européenne pour la paix (EPF)** et les **instruments de prêts à l'Ukraine** (dont 60 milliards d'euros serviront à l'achat d'armes) se basent également sur des négociations au niveau politique sur la base des besoins qui émergent au cas par cas.

Avec une telle prolifération d'initiatives, chacune dotée de mécanismes distincts et déconnectés pour identifier les priorités à financer, la politique industrielle de défense de l'UE ne peut certes être assimilée à un navire suivant un cap clair, capable d'orienter son action à moyen et long terme. Elle évoque plutôt une flottille de petites embarcations (chacune correspondante à un programme ou à une initiative de l'UE) naviguant au gré des vents, sans direction commune ni trajectoire clairement définie.

Or, comme indiqué plus haut, nombreux sont ceux qui, de part et d'autre de l'Atlantique — et tout particulièrement à Washington —, estiment que ce cap devrait être fixé par l'Alliance elle-même, et qu'il ne devrait pas dupliquer les initiatives de l'OTAN.

L'EUROPÉANISATION DE L'OTAN PEUT-ELLE MENER À L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE ?

L'idée selon laquelle les priorités militaro-industrielles de l'UE devraient être définies dans le cadre d'une OTAN certes européenne, mais demeurant sous contrôle américain, pourrait poser plusieurs problèmes aux Européens. D'abord, parce que certains États membres de l'UE ne font pas partie de l'Alliance et que leurs besoins risqueraient, dès lors, de ne pas être pleinement pris en compte. Mais le principal problème tient au fait que les priorités capacitaires de l'OTAN ne coïncident pas nécessairement avec celles que les Européens doivent poursuivre pour renforcer leur autonomie stratégique.

Afin de le comprendre, il faut revenir un instant sur la planification militaire otanienne. Celle-ci repose notamment sur le NDPP, qui contribue, de fait, à structurer — ou du moins à orienter — la demande capacitaire à long terme des Alliés. Or, la planification de l'OTAN intègre naturellement l'apport capacitaire des États-Unis dans son équation. C'est précisément là que réside la difficulté : l'autonomie stratégique européenne se définit, en grande partie, par rapport à la dépendance des Européens vis-à-vis des États-Unis. Tant que Washington conservera son leadership au sein de l'Alliance, même dans un contexte de

désengagement relatif du continent européen, les États-Unis continueront vraisemblablement à fournir à l'OTAN certaines capacités militaires clés, notamment dans les domaines des catalyseurs stratégiques, de l'ISR¹⁸, du C2¹⁹ et du traitement des données.

Certaines acquisitions de l'OTAN semblent confirmer que, en termes de commandement au moins, les États-Unis ne comptent pas renoncer à leur hégémonie sur les Alliés. Le pas en arrière annoncé par l'administration Trump, en effet, n'a pas empêché aux Américains d'imposer des choix susceptibles d'alimenter les dépendances des Européens, surtout à travers la *NATO Communications and Information Agency* (NCIA), qui est le bras numérique de l'Alliance et qui vise la domination informationnelle.

En novembre 2025, par exemple, Google Cloud et Oracle ont signé des contrats avec la NCIA pour fournir des capacités cloud souveraines hautement sécurisées²⁰. Quelques mois plus tôt, en mars 2024, la même NCIA avait en outre acheté la plateforme d'intelligence artificielle *Maven Smart System* (MSS) à l'entreprise californienne Palantir Technologies. Selon plusieurs experts, *Maven* représente un véritable tournant stratégique dans la conduite de la guerre par l'OTAN²¹. Ce système avait initialement été mis au service du Pentagone pour utiliser l'IA dans l'identification des cibles sur des images satellites ou à partir de flux de drones. Dans le cadre de l'OTAN, le *Maven Smart System* doit devenir le tissu conjonctif du CJADC2 (*Combined Joint All-Domain Command and Control*)²² : il doit plus précisément permettre de relier des systèmes d'armes différents et provenant de différents pays alliés afin qu'ils agissent comme un seul organisme. En d'autres termes, ce système vise à renforcer les capacités de commandement de l'Alliance à travers la fusion du renseignement, l'amélioration de la connaissance de l'espace de combat, le ciblage et l'accélération des processus décisionnels²³. À ce titre, il représente une pièce maîtresse pour toute capacité d'action indépendante.

Le fait que les Américains continuent de mettre à disposition de l'OTAN l'avance technologique considérable dont ils disposent en matière numérique est incontestablement une bonne nouvelle. Mais à l'heure où les garanties sécuritaires des États-Unis sont plus incertaines que jamais, cela ne résout pas l'équation de l'autonomie stratégique européenne. À cet égard, il ne faut pas oublier que l'OTAN n'est pas seulement une alliance militaire

¹⁸ OTAN, « Intelligence, Surveillance, and Reconnaissance », 9 juillet 2026.

¹⁹ *Command and Control* (Commandement et Conduite)

²⁰ Google Cloud, « NATO and Google Cloud Sign Multi-Million Dollar Deal for AI-Enabled Sovereign Cloud », *PR Newswire*, 24 novembre 2025

²¹ Selon Pierre Sauveton, fondateur d'Opex News, le MSS NATO est d'une plateforme qui « touche au cœur de la façon dont l'OTAN pense et conduit ses opérations » : « Comment Washington s'est installé au cœur de la défense française sans tirer un seul coup de feu », *OpexNews*, 5 avril 2026.

²² Commandement et contrôle combinés tous domaines.

²³ Eirpe Says, Le Maven Smart System (MSS NATO).

défensive. Qu'elle soit européanisée ou non, elle reste également une structure complexe qui encadre les coopérations capacitaires entre ses membres et influence leurs acquisitions, sous l'impulsion du plus puissant de ses membres : les États-Unis.

Cela signifie que si l'UE se base uniquement sur le NDPP et les autres mécanismes otaniens pour identifier les priorités de sa politique industrielle de défense et de ses achats conjoints, elle ne développera jamais les capacités et les facilitateurs stratégiques que les États-Unis apportent à l'Alliance, et dont elle a cruellement besoin pour agir indépendamment du vouloir de Washington. En d'autres termes, les Européens doivent aller au-delà de l'OTAN et du NDPP : ils doivent être en mesure de dupliquer certaines capacités militaires clés aujourd'hui fournies par les États-Unis.

En réalité, dans son histoire récente l'Union l'a déjà fait. Son accomplissement capacitaire le plus marquant est la constellation de géolocalisation par satellite Galileo, qui doit être considéré comme un catalyseur stratégiques clé. L'importance de Galileo est aujourd'hui unanimement reconnue au sein de l'Union et même au-delà de la Manche. Or, Galileo n'est rien d'autre qu'une duplication du GPS américain. Et ce n'est certainement pas dans le cadre du NDPP que les Européens auraient été poussés à développer ce type facilitateur stratégique indispensable à toute ambition autonomiste.

L'ENJEU DE LA PLANIFICATION CAPACITAIRE ET LE BESOIN D'UN STEERING BOARD

L'Union européenne doit donc se doter d'une capacité de planification propre, afin de mieux orienter ses instruments militaro-industriels vers des choix cohérents avec son objectif d'autonomie stratégique. Il ne s'agit nullement d'ignorer ou de contredire le NDPP, ni les autres démarches conduites au sein de l'OTAN, mais plutôt de s'en inspirer tout en étant capable, lorsque cela s'avère nécessaire, d'aller au-delà. À cette fin, l'UE a besoin d'un lieu, d'une structure et d'une procédure préposée à cette tâche.

En réalité, la Commission européenne avait prévu un tel lieu et une telle structure. Dans sa proposition initiale relative au programme EDIP, elle avait envisagé la création d'un *Board* réunissant les États membres, l'Agence européenne de défense et la Commission elle-même, afin de planifier les nombreuses actions prévues par le programme²⁴. La nature politique que ce *Board* aurait dû revêtir permettait d'y voir l'embryon d'une véritable structure de

²⁴ Voir l'art. 57 de la [proposition initiale du programme EDIP](#) présentée par la Commission européenne le 5 mars 2024.

planification capacitaire, susceptible, le cas échéant, de dépasser le seul cadre d'EDIP, en orientant également d'autres instruments. Les États membres ont toutefois interprété cette proposition comme une tentative de la Commission d'empiéter sur leurs prérogatives nationales et l'ont, pour cette raison, rejetée.

Ainsi, à ce jour l'UE demeure encore dépourvue d'un espace commun permettant de mettre en cohérence l'ensemble de ses politiques militaro-industrielles autour d'une vision claire et coordonnée. Cette question a toutefois été réouverte dans les négociations relatives au **Fonds européen pour la compétitivité (ECF)**, prévu dans le prochain Cadre financier pluriannuel de l'Union pour la période 2028-2034. L'ECF devrait en effet regrouper, entre autres, les différents instruments financiers européens destinés à soutenir la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), notamment pour harmoniser la manière dont ils sont gérés.

Dans ce cadre, la Commission a proposé de créer un comité consultatif pour l'ensemble de l'ECF²⁶, ainsi qu'un *Space and Defence Advisory Board*²⁷ et un *Defence Industrial Advisory Board* pour les actions spécifiquement liées à l'espace et à la défense. Le *Defence Industrial Advisory Board*, en particulier, devrait être composé de représentants des États membres, de l'Agence européenne de défense, du Haut Représentant de l'Union pour la politique étrangère et de la Commission elle-même. Son objectif : assister l'exécutif européen dans la mise en œuvre des politiques industrielles de défense, notamment au regard d'une « long-term investment strategy of the defence policy (...) »²⁸.

A l'heure où ces lignes sont écrites, le rôle et la composition du *Defence Industrial Advisory Board* ne sont pas encore clairs, et apparaissent même plutôt confus. Sa dénomination semblerait indiquer qu'il ne s'agirait que d'un organe consultatif, et non d'une structure de coordination et de décision. Or l'Union n'a pas besoin de l'énième structure consultative. Elle a encore moins besoin d'un organe qui se réunit à un niveau intermédiaire, pour la gestion courante de l'instrument. Aux termes du droit communautaire, la gestion courante des programmes de l'UE, y compris du futur ECF, est déjà dévolue aux comités de programme, où siègent les États membres et où ils discutent, valident ou invalident le Programme de travail proposé par la Commission.

²⁶ Art. 14 de la Proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on establishing the European Competitiveness Fund ('ECF'), including the specific programme for defence research and innovation activities, COM/2025/555 final, 16 juillet 2025

²⁷ Ibid, art. 41.

²⁸ Ibid, art. 56.

L'UE, en revanche, a besoin d'une enceinte au sein de laquelle serait définie l'orientation politique de ses financements pour l'industrie et pour les acquisitions militaires. Les commissions « défense » et « industrie » du Parlement européen — SEDE et ITRE²⁹ — ont ainsi proposé de remplacer l'*Advisory Board* par un ***Steering Board***, chargé de piloter les politiques industrielles de défense relevant de l'ECF³⁰. Celui-ci réunirait régulièrement des responsables politiques, plutôt que de simples diplomates ou fonctionnaires.

Afin de renforcer la cohérence de l'action européenne, il pourrait également être envisagé que l'UE adopte un **programme de travail pluriannuel** — et non annuel ou bisannuel — spécifiquement adressé aux instruments pour la défense et l'espace de l'ECF. Un tel programme permettrait d'inscrire les différents outils de l'ECF dans une vision de long terme, précisément celle qui fait aujourd'hui défaut. L'hypothèse d'un programme de travail pluriannuel est d'ailleurs évoquée dans la proposition de la Commission établissant l'ECF³¹.

La question qui se pose, néanmoins, est de comprendre si les États membres sont finalement prêts adopter ce genre de mesures. Seront-ils disposés, cette fois, à siéger aux côtés de la Commission au sein d'un *Steering Board* ? Accepteront-ils également que l'UE se dote de Programmes de travail pluriannuels pour orienter ses politiques de soutien à la BITDE ?

Les futures négociations sur le Fonds pour la compétitivité nous les diront. Pour ce qui concerne plus particulièrement le *Steering Board*, les États membres pourraient contester son rattachement institutionnel, en particulier s'il devait être présidé par la Commission. Les capitales nationales pourraient préférer qu'une telle instance soit placée sous l'autorité d'un organe intergouvernemental de l'Union, comme l'Agence européenne de défense, dont elles envisagent par ailleurs de renforcer le rôle³².

Quoi qu'il en soit, toute structure de planification capacitaire devra nécessairement associer la Commission, puisque celle-ci est chargée de l'exécution du budget ordinaire de l'Union et de la mise en œuvre concrète des programmes de soutien à la BITDE. Plus fondamentalement, l'exécutif européen a pour mission de défendre l'intérêt général de l'Union. Or, c'est précisément cet intérêt commun que les États membres, lorsqu'ils agissent au niveau purement intergouvernemental, peinent à définir et à poursuivre.

²⁹ Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

³⁰ Amendments 182-190, Opinion of the Committee on Security and of the Defence for the Committee on Industry, Research and Energy on the proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on establishing the European Competitiveness Fund ('ECF'), 2025/0555(COD).

³¹ Voir le considérant 50 de la proposition sur l'ECF de la Commission européenne.

³² European Defence Agency, (« Ministry of Defence Pave the Way for a stronger European Defence Agency », communiqué du 11 mai 20226

CONCLUSION

Lorsqu'ils élaborent leur planification capacitaire, les pays de l'Union européenne sont confrontés à une équation particulièrement complexe à résoudre. Ils doivent apprécier leurs besoins sur la base de trois niveaux distincts : national, otanien et, désormais, européen. Ces trois niveaux sont étroitement liés entre eux, mais leur coordination demeure néanmoins compliquée à faire. Elle l'est d'autant plus qu'ils ne sont pas toujours parfaitement alignés. Dans certains cas, ces trois niveaux peuvent même diverger. La quadrature du cercle n'est donc pas évidente à faire.

Comme nous l'avons vu tout au long de cet article, les besoins capacitaires de l'OTAN sont ceux d'une alliance au sein de laquelle les États-Unis continueront, quoi qu'en dise Donald Trump, d'occuper une position prépondérante et de fournir des capacités déterminantes. À l'inverse, la planification menée aux niveaux national et européen devra également prendre en compte des scénarios dans lesquels les États-Unis — voire l'OTAN elle-même — ne feraient plus partie de l'équation.

Qu'elle soit européanisée ou non, en effet, l'OTAN pourrait un jour se trouver hors-jeu, précisément parce que les États-Unis continueront d'y exercer une influence dominante. Dans le contexte actuel, il n'est plus possible d'exclure l'hypothèse que Washington puisse paralyser l'Alliance afin de faire obstacle à une intervention militaire que les Européens jugeraient nécessaire, mais que les États-Unis considéreraient comme contraire à leurs propres intérêts.

C'est précisément pour cette raison que les Européens doivent être capables d'identifier, de planifier, de développer et d'acquérir ensemble les capacités nécessaires à leur autonomie stratégique, y compris en dehors du cadre de l'OTAN. Or, pour y parvenir, ils ont besoin de l'Union européenne.

ANNEXE I : LA STRATÉGIE POUR LA COOPÉRATION ENTRE L'OTAN ET L'INDUSTRIE ADOPTÉE AU SOMMET 2026 DE L'OTAN À ANKARA

À Ankara, les Alliés ont adopté une « Stratégie pour la coopération entre l'OTAN et l'industrie », destinée à redéfinir le cadre de leurs relations avec les entreprises du secteur de la défense.

Cette stratégie s'articule autour de trois objectifs principaux³³ :

1. Renforcer le dialogue entre l'OTAN et l'industrie, afin d'améliorer la visibilité sur les besoins des Alliés et de faciliter la coopération avec les industriels.
2. Soutenir l'innovation et veiller à ce que les technologies émergentes répondent aux exigences d'interopérabilité de l'Alliance.
3. Encourager la montée en puissance des capacités industrielles et garantir leur pérennité.

Dénommée SYNC, la stratégie prévoit plusieurs mécanismes, structures et initiatives pour atteindre ces objectifs, parmi lesquels la création d'un nouveau guichet de l'OTAN destiné à l'industrie. Elle affirme vouloir tenir compte des initiatives déjà engagées par l'Union européenne afin d'éviter les doubles emplois. Dans les faits, toutefois, elle recoupe plusieurs d'entre elles.

C'est notamment le cas des mesures destinées à faciliter le passage des nouvelles technologies vers les phases de production et d'acquisition, qui rappellent celles récemment mises en œuvre par l'Union européenne dans le cadre du programme AGILE. La stratégie de l'OTAN entend également simplifier et accélérer les procédures d'acquisition permettant d'intégrer les technologies émergentes aux systèmes d'armes. Là encore, l'Union européenne vient d'adopter des dispositions comparables dans le cadre du *Defence Readiness Omnibus*, qui modifie la directive 2009/81/CE relative aux marchés publics de défense³⁴.

Il convient également de souligner que la stratégie cherche à offrir aux industriels une plus grande visibilité sur les besoins capacitaires des Alliés, tels qu'ils sont définis dans le cadre du NDPP. Plus précisément, la stratégie prévoit que l'Alliance adresse aux industriels « un signal de demande agrégée, établi sur la base du NDPP », afin de leur donner une meilleure visibilité sur les besoins capacitaires de l'OTAN et de leur permettre d'investir et de planifier sur le long terme. Le NDPP étant un processus classifié, l'Alliance envisage de transmettre ce signal à l'industrie sous deux formes : une version communicable au public et une version classifiée.

³³ OTAN, « Stratégie pour la coopération entre l'OTAN et l'industrie », 8 juillet 2026

³⁴ OTAN, « Stratégie pour la coopération entre l'OTAN et l'industrie », 8 juillet 2026

L'OTAN entend également tenir les industriels informés des possibilités d'agrégation de la demande, notamment pour les besoins pluriannuels faisant l'objet d'acquisitions multinationales et pour les initiatives de coopération entre plusieurs Alliés³⁵.

Plus généralement, l'OTAN ne cherche pas seulement à approfondir ses relations avec l'industrie. Elle entend également favoriser les coopérations et les liens entre les entreprises des pays alliés. Cette dynamique pourrait conduire à une forme d'« otanisation » de la base industrielle et technologique de défense, alors que l'Union européenne poursuit, de son côté, son européanisation. Plus les entreprises nord-américaines et européennes seront étroitement imbriquées, plus il pourrait devenir difficile pour l'Union européenne d'appliquer des critères d'éligibilité fondés sur la préférence européenne.

³⁵ Points 9 et 12 de la Stratégie.

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
EUROPE,
UNION EUROPÉENNE,
OTAN



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.